

Conseil d'administration du syndicat des étudiants.  
CEGEP St-Laurent Réunion du 17-11-69

Ordre du jour de la réunion:

1. Ordre du jour.
2. Election du président d'assemblée et de la secrétaire.
3. Convocation de l'ancien exécutif.
4. Cas de la coopérative.
5. Date de la première réunion ordinaire.
6. Mise en nomination des membres de l'exécutif. (mode)
7. Cas du responsable à l'administration.
8. Election du président du conseil.
9. Affaires diverses.
10. Clôture.

1. Amendement à l'ordre du jour: Au point 9, il sera discuté de
  - a) Congrès du CEGEP St-Jean.
  - b) Election.
  - c) Décoration de la grande salle.

Amendement accepté.

L'ordre du jour, tel qu'amendé, est accepté.

2. Pierre Vinet est élu président d'assemblée.  
Diane Paquette est élue secrétaire d'assemblée.
3. Il est proposé que l'ancien exécutif soit convoqué à une réunion mercredi le 19-11-69, à 1h30, au local A-34.  
Proposition acceptée.
4. Il est décidé d'attendre le projet de la coopérative.
5. Il est proposé d'avoir une réunion fixe, chaque semaine. Cette réunion se tiendrait le vendredi à 2h30 au salon de la Tour.  
Proposition acceptée.  
Toute personne voulant assister aux réunions doit en faire la demande 24 heures à l'avance. Le conseil d'administration se réserve le droit d'accepter ou de refuser les observateurs. (Aucun observateur n'a le droit de vote)  
L'ordre du jour doit être présenté 24 heures avant la réunion.  
Le procès-verbal de chaque réunion doit être présenté au début de la réunion suivante.
6. Remis à la prochaine réunion.
7. Remis à la prochaine réunion.
8. Proposition: Que le président soit élu à l'unanimité et par un vote secret.

Proposition acceptée.

Amendement: Après 10 tours de scrutin, voté à la majorité absolue.

Amendement accepté.

Au 13<sup>e</sup> tour de scrutin, Michel Jacques est élu par 5 voix contre 2.

Conseil d'administration du syndicat des étudiants.  
CEGEP St-Laurent Réunion du 17-11-69(suite)

9. a) Date: 21, 22, 23 novembre 1969.

Six délégués choisis par l'assemblée générale.

Quatre observateurs. (2-RSL, 2"Le Point".)

But: Discussion sur problèmes généraux des CEGEP.

b) Remis à la prochaine réunion.

c) Remis à la prochaine réunion.

10. Clôture.